

DECRET N°84-516 du 24 Décembre 1984

chargeant le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base de l'intérim du Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, pour compter du 13 Décembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

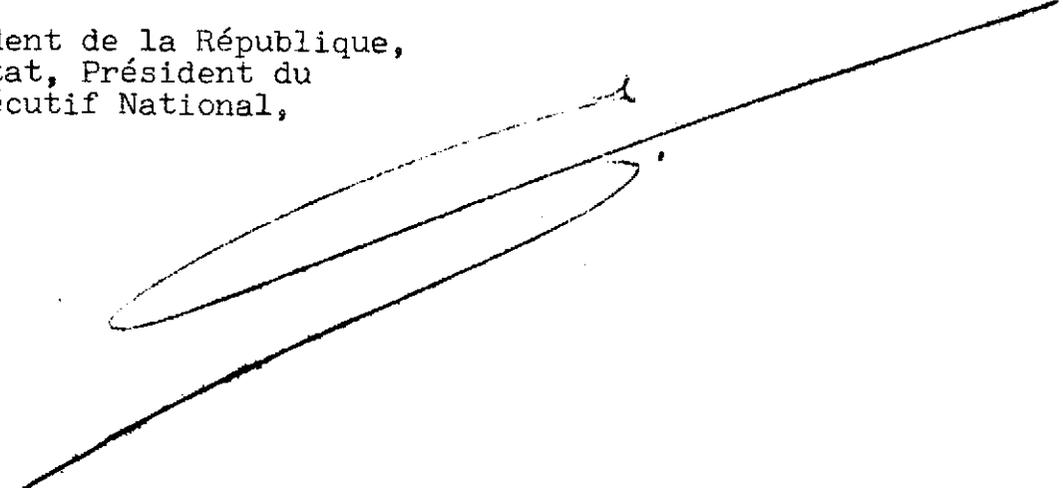
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 13 Décembre 1984, le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Moussa ALI TRAORE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Décembre 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 PPC 2 CPC 6 SPD 2 MCJS-MEMB 10
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-